



Bon à savoir

- La prise en charge première de toutes les urgences (sauf celles du SAMU) est assurée par un médecin-urgentiste, qui fera intervenir le médecin-spécialiste en cas de besoin.
- **Entre 07:30 et 13:00 heures** (lundi au vendredi) les urgences ophtalmologiques et ORL sont prises en charge aux policliniques respectives, situées au 2^{ème} étage du CHdN. En dehors de cet horaire, veuillez nous contacter par téléphone.

Deux maisons médicales sont en fonction à Ettelbruck:

Maison médicale

**110, avenue Salenty
L-9080 Ettelbruck**

Heures d'ouverture de la maison médicale:

- **Lundi à vendredi**
de 20:00 heures à 07:00 heures le matin suivant
- **Samedi, dimanche et jour férié**
de 08:00 heures à 07:00 heures le matin suivant

Jusqu'à 24:00 heures vous pouvez vous présenter directement à la Maison Médicale. Entre 24:00 et 07:00 heures veuillez contacter le numéro d'urgence 112.

Maison médicale pédiatrique

**Week-ends et jours fériés seulement.
Dans l'enceinte du CHdN à Ettelbruck
120, avenue Salenty
L-9080 Ettelbruck**

Informations aux parents et proches

Nous sommes soucieux de respecter l'intimité de chaque patient. Pour que les corridors devant les salles d'examen restent dégagés, nous vous prions d'écourter au possible vos entretiens avec vos proches, si ceux-ci s'y trouvent en attente.

Pour retrouver vos proches à l'intérieur d'une salle d'examen, veuillez vous adresser à la personne soignante ou au médecin.

Si vous êtes accompagnant d'un patient aux urgences, merci de prendre place en salle d'attente. Le personnel soignant ou le médecin vous appellera dès qu'utile ou nécessaire.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous les poser.



Prise en charge en urgences



120, avenue Salenty
L-9080 ETTSELBRUCK
TEL: 8166-1
FAX: 8166-3080
www.chdn.lu



Chers patients, chères patientes,
chers parents et proches,

Notre équipe du service des **urgences** est à votre disposition 24 heures sur 24 tout au long des 365 jours de l'année, pour **la prise en charge des soins d'urgence**. Son rôle est de prendre en mains les procédures diagnostiques et thérapeutiques des cas urgents: certains pour qui le pronostic vital peut être engagé, d'autres qui, pour diverses raisons, ne peuvent ou ne veulent consulter le médecin traitant.

Accueil

A l'accueil du service des **urgences** le personnel spécialisé en place procède à une brève évaluation de votre état de santé, au moyen d'un score de triage reconnu et utilisé de façon internationale, et qui comporte une échelle de 5 degrés de gravité, allant de «danger vital = degré 1» à «peu urgent = 5».

Ce triage a pour but d'établir la priorité pour les cas plus urgents; il se peut donc que certains patients enregistrés après vous puissent être pris en charge avant vous, car plus urgents. Ceci est une des raisons expliquant que l'appel des numéros d'enregistrement ne se fait pas dans l'ordre numérique, une autre étant la prise en charge par des médecins de diverses spécialités. Ayez soin de bien conserver votre numéro de référence jusqu'à la fin de prise en charge.

Temps d'attente

Questions fréquentes:

«Pourquoi ça dure tellement longtemps?»

«Pourquoi ça n'avance pas?»

Si nous comprenons bien que la consultation en **urgence** peut représenter une situation inhabituelle, stressante voire effrayante, nous avons à coeur de raccourcir les délais autant que possible, sans pouvoir les éviter, ceci pour diverses raisons:

1. haute fréquence de consultations (en moyenne plus de 200 patients par jour)
2. priorité pour les cas les plus urgents avec prise en charge préférentielle des cas à danger vital, avec forte charge de travail pour le personnel, ces cas pouvant occuper à eux seuls plusieurs personnes soignantes pour une durée prolongée.
3. occupation momentanée du spécialiste concerné qui peut être engagé dans le traitement d'un cas plus urgent.

Nous comptons sur votre compréhension, en vous rappelant notre cafétéria où vous pouvez acheter une boisson, un snack ou un journal.

Examens et traitement

C'est dans le score du triage qui décidera de la priorité resp. de la rapidité de la prise en charge par le spécialiste concerné (chirurgien, interniste, neurologue, ...). Celui-ci, après examen clinique, décidera de l'éventuelle nécessité d'examens complémentaires (RX, prise de sang, ECG, EEG, ...) qui seront mis en route immédiatement.

Faut-il rappeler l'intérêt pour le patient à pouvoir indiquer au médecin la nature et le dosage de ses médicaments, l'existence d'éventuelles allergies, ...

Une fois réunis les résultats des examens complémentaires, le patient sera invité à se présenter une nouvelle fois chez le médecin qui lui communiquera les résultats et l'orientera sur le diagnostic.

En cas de nécessité d'hospitalisation le patient sera transféré au service compétent dès qu'une chambre resp. un lit lui aura été désigné. En cas de traitement ambulatoire, le médecin lui expliquera la nature et les modalités du traitement et lui remettra les ordonnances requises.

N'oubliez pas de préciser avec le médecin l'éventuelle nécessité d'un examen de contrôle.

Dans ce cas il est vivement recommandé de fixer date et heure du rendez-vous, en policlinique ou au cabinet médical pour éviter une longue attente.

Dans certains cas le spécialiste peut aussi vous orienter vers votre médecin traitant pour la suite du traitement.

A toutes fins utiles numéro tél. **8166-8166** (heures d'ouverture de 08:00 à 12:00 heures et de 13:00 à 18:00 heures).